

D 628 PEROU: PREMIER CONGRES INDIEN
D'AMERIQUE DU SUD

Du 27 février au 3 mars 1980, le 1er congrès des mouvements indiens d'Amérique du sud s'est tenu à Ollantaytambo, près de Cuzco (Pérou). Il a eu lieu à l'initiative du Conseil mondial indien, une organisation non gouvernementale de consultation des Nations-Unies, et sous la coordination du Mouvement indien péruvien.

Ce congrès - et les conclusions finales dont on trouvera le texte ci-dessous - s'inscrit dans le mouvement actuel du "Réveil indien en Amérique latine" (voir le livre publié par DIAL sous ce titre aux Editions du Cerf, collection Terres de feu, en 1976). Les 23 délégués venaient d'Argentine, de Bolivie, du Brésil, de la Colombie, du Chili, d'Equateur, du Venezuela et du Pérou.

La préparation et la tenue du congrès d'Ollantaytambo ont donné lieu à de vives controverses, tant sur la représentativité des organisations que sur l'analyse des situations et des idéologies. Il apparaît que le mouvement indien est partagé en trois tendances: l'une insistant sur une philosophie de "l'indianité", une autre prônant l'unité autour de la race et de la culture indiennes pour un "pouvoir indien", et une troisième mettant en avant l'union de tous les exploités indépendamment des races. Les deux mouvements les plus actifs - présents à Ollantaytambo - sont actuellement le Mouvement indien Tupaj Katari, ou MITKA, de Bolivie (cf. DIAL D 458) et le Conseil régional indien du Cauca, ou CRIC, de Colombie (cf. DIAL D 588).

Ce sont essentiellement les thèses du "pouvoir indien" du MITKA qui ont prévalu à ce congrès du Pérou.

Note DIAL

Commission idéologie et philosophie indianiste
du 1er Congrès indien sud-américain

Considérant

1- que la vision cosmique de la vie et du monde qui nous entoure, est la base permettant de comprendre l'idéologie indianiste, laquelle exprime l'ordre dans le mouvement permanent c'est-à-dire la succession harmonieuse d'opposés qui se complètent;

2- ^{que} l'idéologie indianiste comme pensée sur l'indien, sur la nature et sur le monde qui l'entoure, est la recherche, la redécouverte de notre passé historique et l'identification avec lui;

3- que l'indianisme se nourrit de la conception collectiviste de notre civilisation du Tawantinsuyu (1) et de la conception communautaire du continent basée sur la philosophie de l'égalité;

4- que la conception scientifique indienne définit l'homme comme faisant partie intégrante du cosmos et comme étant facteur d'équilibre entre la nature et l'univers, dont dépend sa vie créatrice sur la terre;

5- que l'irruption féroce de l'Europe dans nos sociétés, interrompant ainsi l'évolution historique de nos peuples, tuant nos hommes de science et détruisant nos organisations politiques et culturelles, a eu pour conséquence qu'aujourd'hui les peuples indiens sont socialement rejetés, racialement séparés, économiquement exploités, politiquement opprimés, culturellement aliénés et psychologiquement complexés, cela à cause des intrus étrangers au continent et de leurs descendants au service du colonialisme oppresseur;

6- que l'Occident est littéralement en décadence: sa philosophie vague conduit à la mort, ses idéologies sont vides de contenu humain et les courants politiques qu'il prône sont inapplicables dans le monde indien.

En raison de quoi nous affirmons en tant qu'indiens:

1- Les peuples autochtones du continent s'appellent indiens car c'est sous ce nom que nous avons été asservis cinq siècles durant. Etre indien fait notre orgueil et l'indianisme est l'étendard de notre combat tout comme le mot d'ordre de la libération du continent. En tant que peuples indiens nous sommes les descendants des premiers habitants du continent; nous avons une histoire commune, une personnalité ethnique propre, une vision cosmique de la vie et de l'univers. Héritiers d'une culture millénaire, après cinq siècles de séparation, nous sommes de nouveau unis pour obtenir notre libération du système colonial occidental.

2- Nous adoptons l'indianisme comme catégorie centrale de notre idéologie, car sa philosophie humaniste fait la dignité de notre peuple et soutient pour nos peuples l'autodétermination, au plan politique, et l'autogestion au plan économique. Du point de vue des réalités, selon le pays:

1) si le peuple indien est majoritaire, il aura pour objectif immédiat la conquête du pouvoir;

2) si le peuple indien est minoritaire, il devra viser à obtenir son autonomie, en conservant le droit de décider de son action immédiate avec les secteurs populaires sans compromettre son indépendance ni son identité culturelle.

3- Nous rejetons l'indigénisme parce qu'il répond à l'idéologie dominante qui ne brandit le drapeau de l'Indien que pour jouir d'une bonne réputation et ramasser de l'argent, au service des intérêts des oppresseurs.

4- Nous réaffirmons le communautarisme, sur la base de l'aymi, de la mink'a, du camayaji et du yanapacu et autres systèmes communautaires indiens du continent, communautarisme régi par la haute morale de justice du "ama sua - ama llulla - ama quella" (2), qui est parfaitement étranger au capitalisme et au socialisme de l'Occident.

Ollantaytambo, le 2 mars 1980

Camila Llanquinao, coordinatrice - Marco Baranona, rapporteur -
Bernardo Fernández, secrétaire

(1) ou "Tahuantinsuyu": Empire des quatre directions, c'est-à-dire l'empire inca (NdT). (2) Tryptique moral de l'incaïsme: "Ne vole pas, ne mens pas, ne sois paresseux" (NdT).

Commission politique du 1er congrès
de mouvements indiens d'Amérique du sud

Conclusions

I. La politique indianiste face à l'Occident

La Commission politique,

considérant

- que l'Occident (Europe) a utilisé tous les moyens, a essayé toutes les stratégies et, en cette heure décisive de désintégration totale de ses institutions, réclame encore le droit de présider aux destinées de l'humanité tout entière;
- que l'Europe a imposé au continent indien un système de propriété privée, une religion aux valeurs métaphysiques, une philosophie égoïste, la discrimination raciale, le génocide, l'ethnocide, ainsi qu'une société haineusement hiérarchisée en classes, ce qui signifie qu'elle a commis le crime de s'en prendre à l'existence de nos peuples, sans toutefois parvenir à les détruire totalement ni à extirper leur culture;
- que l'indianisme se situe dans la perspective de la libération des peuples indiens face à l'Occident et que, dans son action politique, il constitue une force dialectique imprescriptible dans l'histoire,

décide

- 1) de rejeter la domination inhumaine de l'Occident qui, depuis l'invasion européenne de 1492, n'a fait que pratiquer le vol et la trahison, semer dans nos peuples la pauvreté, la famine et la mort, sans compter les autres maux;
- 2) de proclamer à la face du monde que le temps est venu de récupérer totalement nos territoires, de restaurer les conseils et gouvernements indiens et de remettre en valeur l'ayllu (3), le calpulli et autres formes d'organisation indienne, car c'est l'heure des peuples indiens et le commencement de la fin de l'Occident.

II. Programme commun immédiat. Tactique et stratégie

La Commission politique,

considérant

- que la lutte pour la récupération de notre personnalité historique et la restauration des valeurs culturelles de notre passé sera longue et dure;
- que le peuple indien vaincra par sa stratégie et tactique propres, en dehors des recettes importées d'Europe,

décide

- 1) d'exiger des gouvernements l'expulsion des sectes évangéliques, des missions catholiques et des groupes profanes qui ont envahi nos commu-

(3) La communauté indienne (NdT).

nautés avec des buts inavouables, à titre "d'éducateurs et de civilisateurs";

2) de dénoncer l'installation de garnisons et de corps de répression de l'Etat dans les communautés pour massacrer nos peuples, lesquels ne réclament que la justice et la liberté;

3) de lutter contre la pénétration souterraine des entreprises transnationales dans les communautés avec l'objectif d'exploiter les richesses qu'on découvre dans les territoires indiens;

4) d'inciter les paysans, mineurs, ouvriers des usines, ouvriers des chantiers, étudiants et techniciens indiens à prendre conscience de la cause - unique et déterminante - de l'indianisme;

5) d'adapter à chaque peuple indien les tactiques et stratégies de lutte, conformément aux impératifs sociaux, économiques et politiques des différents pays.

III. Organisations de base et comités de soutien

La Commission politique,

considérant que, malgré cinq siècles d'oppression, de pauvreté, de famine et de mort systématiques, pratiqués en nos terres par l'Occident, nos peuples sont encore marqués par la vigueur de leurs profondes racines ancestrales,

décide

1) de reprendre l'ayllu (cf. note 3) comme base de l'organisation sociale avec ses formes propres de lutte;

2) de créer un service d'assistance juridique international pour la défense des droits des peuples autochtones;

3) de revaloriser et développer la médecine indienne parmi nos peuples.

IV. Economie

La Commission politique,

considérant

- qu'il y a dans le monde une surpopulation et une inégalité dans la distribution des richesses, au sens où 15% de la population accapare égoïstement 85% des ressources et où donc 85% de la population ne subsiste qu'avec 15% des richesses;

- que, dans le cadre de l'exploitation capitaliste pour satisfaire une monstrueuse société de consommation, certaines ressources naturelles non renouvelables sont en voie d'épuisement;

- que, dans notre perspective ancestrale, la terre a été considérée comme la Pachamama (4) qui produit un certain nombre de ressources pour répondre aux besoins de l'homme, et que, moyennant une technologie appropriée pour leur conservation, elle peut encore offrir beaucoup pour permettre à l'homme de vivre sur la terre,

(4) La Terre-mère (NdT).

décide

- 1) de faire prévaloir le droit naturel de possession ancestrale de la terre par les héritiers authentiques que sont les Indiens;
- 2) de renforcer les organisations indiennes et de promouvoir les activités économiques propres leur permettant d'augmenter le niveau de vie des communautés indiennes;
- 3) d'exiger des gouvernements un pourcentage sur les profits que les Etats font à partir du tourisme, puisque celui-ci a pour activité de faire connaître l'idiosyncrasie indienne et visiter les sites archéologiques qui font partie de notre héritage ancestral;
- 4) d'exiger que l'exploitation des ressources naturelles situées dans les terres communautaires soit faite par les populations indiennes, par droit d'occupation ou par héritage; ce qui oblige à réviser les priorités dans les adjudications qui, d'ordinaire, favorisent en sous-main les entreprises multinationales.

Ollantaytambo, mars 1980

Gaul Carnero Medina, coordinateur
Ramiro Reynaga, rapporteur
Gloria Marrero, secrétaire

Commission culturelle du 1er congrès
de mouvements indiens d'Amérique du sud

Conclusions

I. La culture indienne

La Commission culturelle,

considérant

- que les peuples indiens de toujours et de partout ont cultivé, conservé et respecté leurs caractéristiques socio-culturelles propres;
- que, dans le cadre de ce pluralisme culturel indien, il n'a existé ni n'existe de cultures inférieures ou supérieures, mais qu'au contraire les cultures ont vécu dans l'harmonie et la complémentarité, ce qui a fait que nos peuples se sont organisés en sociétés sur la base de l'harmonie universelle;
- que nos cultures n'ont pas été antagonistes ni n'ont revêtu de caractère déprédateur, génocidaire et monopolisateur, à l'inverse de la culture occidentale;
- que l'invasion européenne et ses différentes formes de colonisation ont été et sont caractérisées par l'ethnocide, le génocide, la barbarie classiste, individualiste et inhumaine;
- que, pour s'opposer à la domination coloniale imposée par le monde occidental, existe et se renforce un processus de résistance des cultures indiennes luttant pour une véritable autodétermination;

- que ce qui vient d'être dit implique une opposition dynamique entre un système de type occidental, dans le cadre duquel s'affrontent les catégories de l'exploiteur et de l'exploité, du colonisateur et du colonisé, de l'oppresseur et de l'opprimé, etc., et un autre système représenté par les civilisations indiennes d'Amérique qui ont été capables d'organiser la vie quotidienne de communautés authentiques, étrangères à de telles contradictions,

décide

qu'en tant que peuples indiens, héritiers d'une culture millénaire, nous devons préserver, revaloriser et mettre consciemment en pratique nos valeurs culturelles propres, dans leurs diverses expressions.

II. La cosmovision indienne

La Commission culturelle,

considérant

- que les peuples indiens ont une cosmovision propre et que celle-ci, dans sa conception dialectique et harmonieuse de la réalité, est porteuse d'humanisation et se révèle de ce fait être rebelle à tout prosélytisme imposé, caractéristique des conceptions du monde occidental;

- que les indiens ont été abaissés et agressés dans ce que leurs conceptions cosmiques ont de plus profond, en vue de les dépouiller de leur relation avec l'univers et avec la réalité qui est la leur,

décide

1) de rejeter l'ingérence agressive dans nos communautés des organisations religieuses étrangères qui ont une fonction d'aliénation et de destruction de notre personnalité historique, sociale et humaine, ainsi que de notre écologie;

2) d'exiger de tous les gouvernements du continent l'interdiction et l'expulsion de toutes les sectes et missions religieuses qui sévissent dans nos communautés:

a) l'Institut linguistique d'été, qui est une organisation de pénétration impérialiste en Amazonie;

b) les missions évangéliques telles que les Adventistes, les Luthériens, les Méthodistes, les Baptistes, les Témoins de Jéhovah, les Mormons, les Enfants de Dieu, les Nouvelles tribus et autres groupes qui se disent chrétiens;

c) les missions catholiques telles que les Franciscains, les Jésuites, les Augustins, les Franco-canadiens, Maryknoll et autres;

d) les autres sectes comme les Ba Haï, Krishna, etc.;

e) les groupes laïcs de pénétration impérialiste tels que le Corps de la paix, l'Ami des Amériques, etc.

III. L'éducation indienne

La Commission culturelle,

considérant

- que si l'on entend par éducation la formation intégrale de l'homme au

service de la communauté (société), l'éducation imposée par l'Etat ne correspond donc pas à l'idiosyncrasie indienne et n'est pas en rapport avec les besoins élémentaires de la population des différents Etats;

- que l'éducation officielle est une arme de domination et de dépersonnalisation des enfants ainsi éduqués et arrachés à la réalité de nos peuples;

- que l'éducation officielle correspond à des schémas occidentaux qui se prétendent civilisateurs mais qui vont dans le sens de l'aliénation systématique de l'être indien;

- que le système éducatif imposé dans les différents pays est subventionné par la faible économie de nos peuples moyennant les impôts et contributions diverses, alors que ce système aliénant coûte cher et véhicule des valeurs étrangères et opposées à la réalité indienne,

décide

1) de proposer aux pères de famille de prendre la responsabilité de la première partie de l'éducation de leurs enfants, en pleine conscience de la réalité du milieu social qui est le leur;

2) d'exiger que l'enseignement de base soit donné dans la langue maternelle et par des instituteurs indiens bilingues, afin d'éviter les traumatismes psychiques chez les enfants;

3) de dénoncer le fait que l'éducation officielle (publique et privée) est un agent d'aliénation culturelle et de domestication au service de l'exploitation économique;

4) de condamner les démarches pour l'obtention à l'étranger de financements fabuleux, faites par les gouvernements et les trafiquants de l'éducation sous prétexte d'alphabétiser, d'éduquer, de civiliser ou de développer l'Indien, ce qui ne s'est jamais soldé par des résultats positifs.

IV. Les langues vernaculaires

La Commission culturelle,

considérant

- qu'avant l'invasion européenne de 1492 nos peuples possédaient des langues propres, structurées techniquement et scientifiquement, dont les formes idiomatiques étaient en rapport avec la cosmovision indienne;

- que, par suite de l'invasion européenne, nos langues ont perdu de leur véritable importance socio-politique au bénéfice des "dialectes" néo-latins officiellement imposés par les conquérants;

- que, dans les différents pays du continent, persiste toujours une volonté de mise à l'écart des langues indiennes, au préjudice grave des habitants qui se trouvent ainsi en situation de non communication face à la superbe des héritiers de la conquête;

- que, en dépit de la brutalité et de l'agression systématique des envahisseurs, les langues vernaculaires constituent encore un système complet de communication et de transmission de la culture dans le temps et l'espace;

décide

- 1) de revaloriser et développer nos langues propres comme moyen naturel de communication et de transmission des valeurs culturelles;
- 2) de rejeter toute forme d'agression linguistique visant à la destruction ou à l'affaiblissement de la richesse idiomatique;
- 3) de demander l'officialisation des langues vernaculaires pour que leur usage soit respecté et fasse l'objet de la considération de la société qui pratique la discrimination de l'indien.

V. Anthroponymes et toponymes indiens

La Commission culturelle,

considérant

- qu'avant l'invasion européenne de 1492 et en fonction de notre richesse idiomatique, le microcosme (l'homme) comme le macrocosme (l'univers) possédaient l'un et l'autre leurs dénominations propres;
- que Pizarro (le conquérant) et Valverde (le curé), prototypes de la conquête européenne, avaient offert de pardonner à l'Inca Atahualpa s'il adoptait le nom chrétien de Juan, lequel, bien qu'il ait accepté, a cependant été exécuté comme traître;
- qu'au nom "du christianisme et de la civilisation" la caste dominante nous impose une quantité de noms "de saints et de tyrans de la conquête", ce qui est une agression dépersonnalisante de nos peuples;
- qu'ont également été affectés les toponymes: localités, villes, montagnes, fleuves, rues, places, etc., dont les noms originaux ont été remplacés par des dénominations étrangères,

décide

de proposer à nos peuples la récupération et la restauration des anthroponymes (noms de personnes) et toponymes (noms de lieux) dans toute la profondeur de leur signification.

VI. L'ethno-génocide de l'indien

La Commission culturelle,

considérant

- qu'avant 1492 notre continent était, de pôle à pôle et de côte à côte, peuplé par une confédération de peuples frères, lesquels ont été physiquement exterminés dans les mines, dans les champs et dans les ateliers;
- qu'aujourd'hui encore les gouvernements républicains de la caste dominante continuent de pratiquer les méthodes brutales d'extermination systématique des populations indiennes;
- que les gouvernements racistes, en accord avec l'impérialisme nord-américain, utilisent les méthodes les plus sophistiquées d'extermination de l'Indien, telles que la pauvreté, la dénutrition et la mort, ainsi

que les guerres internationales, la stérilisation massive à travers les aliments de Caritas (5) et les vaccinations, l'immigration planifiée de colonies dans les territoires indiens (6), l'adoption subreptice de lois anti-indiennes, etc.;

- que cette agression s'étend aux valeurs culturelles de notre héritage, par l'interdiction d'utilisation de nos langues, par la création d'un sentiment d'infériorité vis-à-vis des anthroponymes et toponymes indiens, par l'interdiction de la pratique de notre religion, par l'interdiction de la pratique de notre médecine, etc.,

décide

de condamner tous les gouvernements impliqués dans les différentes atteintes au peuple indien et surtout dans les actions caractérisées de génocide:

- a) la Bolivie: pour le massacre, le 1er novembre 1979, d'Indiens des quartiers périphériques de plusieurs villes du pays;
- b) le Brésil: à cause de sa politique de "far-west" en Amazonie, et parce qu'il considère les Indiens comme des "mineurs", au mépris de leur dignité humaine, par l'intermédiaire de la Fondation nationale de l'indien (FUNAI);
- c) le Chili: parce qu'il a décrété la mort légale du peuple Mapuche par le décret-loi n° 2568, de 1979, qui détruit sa vie communautaire;
- d) le Paraguay: parce qu'il a permis l'extermination des nationalités indiennes du Chaco, plus spécialement dans la zone orientale, et parce qu'il exploite touristiquement le peuple indien Macá, confiné pour cela dans une réserve (parc anthropologique) située près du parc zoologique de la ville d'Asunción;
- e) et d'autres comme le Guatemala, en Amérique centrale, qui portent constamment atteinte aux droits de l'homme et des peuples indiens.

VII. Rapports campagne-ville

La Commission culturelle,

considérant

- qu'avant l'arrivée des européens les villes remplissaient une fonction festive, administrative et d'échange des produits;
- qu'était pratiquée une politique rationnelle de répartition de la population, permettant d'éviter des marginalisations ignobles;
- qu'existait un grand équilibre social, humain et écologique entre chacune des régions;
- qu'aujourd'hui les villes sont de véritables centres de corruption de l'homme, de discrimination sociale et raciale à l'encontre de l'Indien, et de pollution atmosphérique au détriment de la santé et de l'écologie,

(5) Organisation catholique internationale d'assistance (NdT).

(6) Allusion au projet du gouvernement bolivien: cf. DIAL D 402 (NdT).

décide

- 1) de demander aux gouvernements la mise en place d'une politique démographique rationnelle avec l'infrastructure correspondante, de façon à garantir la survie de nos communautés dans l'autonomie et l'autogestion, afin d'éviter le torrent migratoire de la campagne vers la ville;
- 2) d'exiger des gouvernements le respect de la vie et de la santé de nos peuples; l'arrêt des déprédations causées au système écologique, en particulier par l'abattage inconsidéré des forêts, par la chasse à outrance de la faune sylvicole, par l'abus des engrais chimiques en agriculture, par la pollution atmosphérique, en particulier celle provoquée par l'implantation de l'usine d'insecticides sur l'Altiplano (Pérou-Bolivie) de Los Aymaras;
- 3) d'exiger des gouvernements qu'ils prennent les moyens de connaître notre véritable histoire, car on note une agression constante et systématique contre nos grands personnages par la manipulation de l'histoire et par le discrédit envers la geste héroïque d'émancipation de nos ancêtres.

Ollantaytambo, mars 1980

Salvador Palomino F., coordinateur
Melesio Zamora, rapporteur
Samuel Coronel, secrétaire

(Traduction DIAL - En cas de reproduction, nous
vous serions obligés d'indiquer la source DIAL)

Abonnement annuel: France 185 F - Etranger 215 F par voie normale
(par avion, tarif sur demande selon pays)
Directeur de publication: Charles ANTOINE - Imprimerie STEP
Commission paritaire de presse: 56249 - ISSN: 0399-6441